

GUIDE DU TRI

Du Territoire De Tous Les Possibles





DÉCHETTERIES

HORAIRES

MODALITÉS D'ACCÈS

DÉCHETS ACCEPTÉS

LOCALISATION

TARIFS

Horaires

	Montceau-les-Mines & Torcy	Ciry-le-Noble	Mary	Marmagne
Lundi	13:30 · 17:30	8:30 → 11:45	13:30 · 17:30	8:30 → 11:45
Mardi	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30	Fermée	Fermée	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30
Mercredi	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30	13:30 · 17:30	8:30 → 11:45	13:30 · 17:30
Jeudi	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30	Fermée	Fermée	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30
Vendredi	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30	8:30 → 11:45	13:30 · 17:30	8:30 → 11:45
Samedi	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30	13:30 · 17:30	8:30 → 11:45	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30
Dimanche	8:30 → 11:45	Fermée	Fermée	8:30 → 11:45 · 13:30 → 17:30
Jours fériés	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée

Afin de réguler la forte fréquentation le week-end, l'accès est interdit aux usagers suivants les samedi et dimanche : artisans, commerçants, entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la CUCM ou réalisant des travaux sur ce même territoire.

Modalités d'accès

• L'accès aux déchetteries

- La carte d'accès n'est désormais plus nécessaire, l'entrée se faisant par lecture de plaque d'immatriculation.
- Chaque utilisateur se voit attribué 36 crédits d'accès aux déchetteries par année civile (au prorata temporis) au lieu des 34 passages gratuits pour les particuliers et payant dès le 1^{er} passage pour les professionnels.

Le décompte des crédits d'accès tiendra compte du gabarit du véhicule utilisé.

- Ce nouveau dispositif nécessite l'enregistrement préalable des usagers (particuliers ou professionnels) sur le portail suivant :

<https://dechetteries-creusot-montceau.horonet.com>

Ou via le QR code

- Afin de faciliter votre inscription, veuillez vous munir des documents suivants :
 - Pour les particuliers : un justificatif de domicile
 - Pour tous les usagers : une photocopie de la carte grise
 - Pour les associations : un justificatif de domiciliation
 - Pour les professionnels et les administrations : un extrait Kbis

• Perte ou vol de badge

- Rendez-vous en déchetterie pour faire une nouvelle demande (selon les jours et horaires indiqués en page précédente).
Le premier renouvellement est gratuit, au-delà il devient payant.

Enregistrement en ligne :



Ce portail vous permet de suivre les passages, apporter des modifications...

Déchets acceptés

→ Il s'agit des déchets à apporter en déchetteries ou en magasin

- Amiante

→ Sur rendez-vous uniquement

- Déchetteries



BOIS



CARTONS



GRAVATS/TERRES



VÉGÉTAUX



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



PNEUMATIQUES



BATTERIES
AUTOMOBILES



RADIOGRAPHIE



HUILES ALIMENTAIRES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



PLASTIQUES DURS



MÉTAUX



MEUBLES
LITERIE

- Magasin



PILES ET BATTERIES



AMPOULES / NÉONS



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



MEUBLES
LITERIE



PNEUMATIQUES



BOUTEILLES DE GAZ

Les réflexes à adopter

- Privilégiez votre venue en déchetterie du mardi au vendredi pour éviter les files d'attente trop longues
- Interrogez le gardien en cas de doute sur le tri d'un objet
- Les textiles (abîmés ou non), doivent être déposés dans les conteneurs de réemploi implantés sur le territoire
- Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé

Information

<p>→ Reprise gratuite sans obligation d'achats :</p> <ul style="list-style-type: none">• Déchets électriques ou électroniques www.ecosysteme.eco	<ul style="list-style-type: none">• Déchets chimiques www.ecodds.com/deteneur-de-dechets-chimiques/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/	<ul style="list-style-type: none">• Mobilier, jeux-jouets, bricolage et jardin www.ecomaison.com
<ul style="list-style-type: none">• Déchets électriques ou électroniques, articles de sport et loisir, articles de bricolage thermiques www.ecologic-france.com• Textiles, linges et chaussures www.refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte	<ul style="list-style-type: none">• Pneumatiques usagers : Depuis le 1er janvier 2024 les particuliers peuvent déposer chez les professionnels de l'automobile jusqu'à 8 pneus par an sans obligation d'achat (R541-160 du code de l'environnement) https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bonus-reparation-comment-ca-marche	<ul style="list-style-type: none">• Articles de bricolage thermique : www.ecologic-france.com

Localisation des déchetteries

Mary

Lieu-dit La Manche ·
Route des fougérialles

Torcy

Le Bois Morey

Marmagne

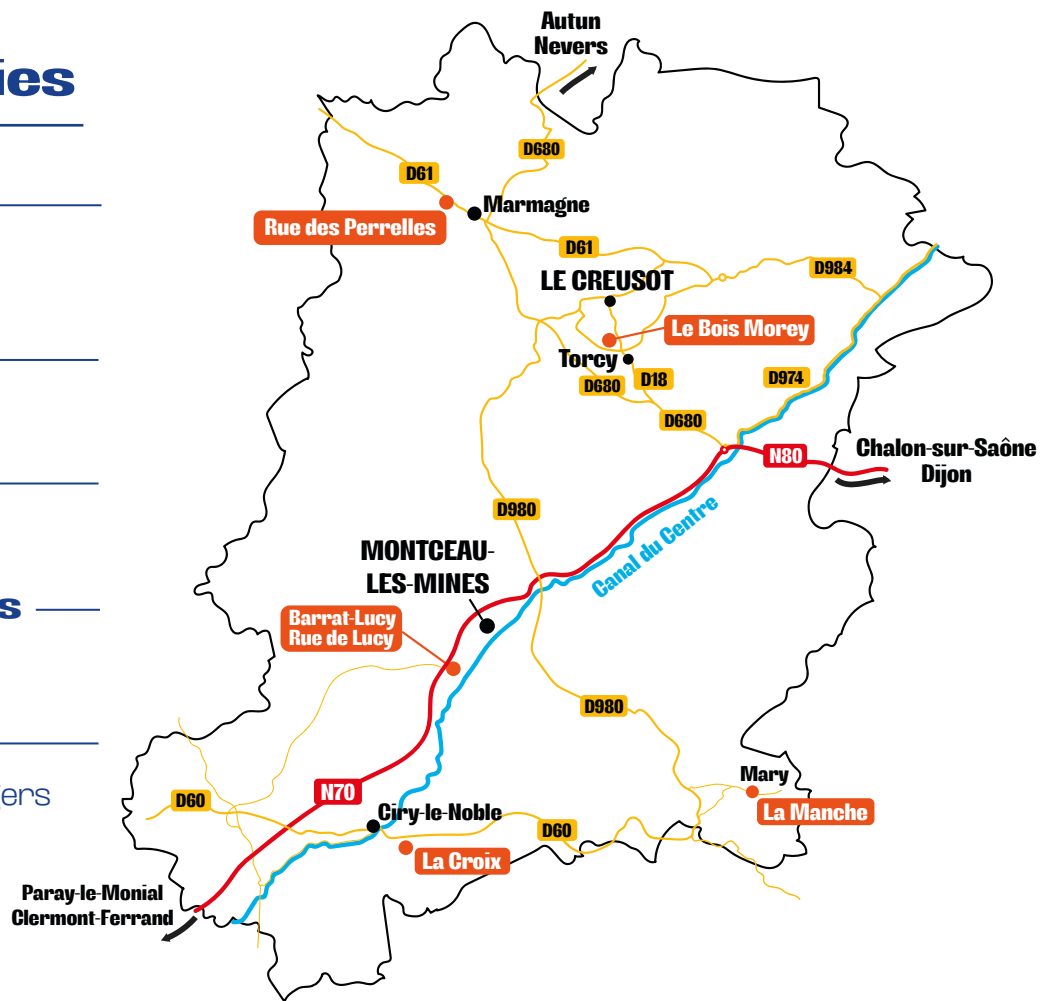
Rue des Perrelles

Montceau-les-Mines

Rue de Lucy

Ciry-le-Noble

La Croix - RD 60 · 11 Les Mungers



Tarifs

Véhicule utilisé	Crédits d'accès consommés à chaque passages	Tarif pour 1 crédit d'accès si dépassement
Véhicule particulier VP : champ J1 de la carte grise	-1 36 passages gratuits, 19,50€ si dépassement	19,50€
Véhicule utilitaire CTTE : champ J1 de la carte grise ≤ 2,25t	-2 18 passages gratuits, 39€ si dépassement	
Véhicule utilitaire CTTE : champ J1 de la carte grise > 2,25t et ≤ 2,75t	-3 12 passages gratuits, 58,50€ si dépassement	
Véhicule utilitaire CTTE : champ J1 de la carte grise > 2,75t et ≤ 3,5t	-6 6 passages gratuits, 117€ si dépassement	
Remorque Se présenter aux agents de quai	-1 En plus du passage du véhicule	

- Dépôt d'amiante



<https://www.creusot-montceau.org/vie-quotidienne/dechets/dechetteries-2/>

TRI DES DÉCHETS

LE VERRE

LES DÉCHETS

RECYCLABLES

LES DÉCHETS

NON-RECYCLABLES

Le verre

- Les emballages en verre sont à déposer dans les colonnes à verre
- Les couvercles se jettent dans la poubelle jaune
- Les bouchons en liège peuvent être apportés en déchetterie

Bouteilles sans bouchons



Pots et bocaux sans couvercle



Les réflexes à adopter

- Retirer les bouchons des bouteilles et les couvercles des pots avant de les jeter
- Pas besoin de les laver, bien les vider suffit
- Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs
- Les verres à boire cassés sont à apporter en déchetterie, de même que la vaisselle ainsi que les faïences

Information

- Les $\frac{3}{4}$ des bouteilles sont triées et recyclées, une performance qui mérite d'être améliorée au maximum pour allier environnement et solidarité. Le verre est fabriqué à partir de sable, une ressource inépuisable et recyclable à l'infini. De plus, dans le cadre du contrat avec la CUCM, Creusot Montceau Recyclage verse à la Ligue contre le Cancer 2€ par tonne de verre collectée sur le territoire.

Les déchets recyclables

Papier



- Journaux
- Magazines
- Prospectus
- Enveloppes

Bouteilles et flacons (plastique)



- Bouteilles (eau, huile...)
- Flacons alimentaires (vinaigrette, sauce...)
- Produits de toilette (gel douche, shampooing...)
- Produits ménagers (liquide vaisselle, nettoyant...)

Emballages métalliques



- Canettes
- Boîtes de conserve
- Capsules de café
- Aérosols

Emballages cartonnés



- Briques (jus de fruits, lait, soupe...)
- Boîtes (céréales, gâteaux...)
- Suremballages (yaourts)
- Paquets en carton (lessive, boîte à œufs)

Les réflexes à adopter

- Les déchets sont à déposer en vrac (sans sac) dans le bac jaune
- Les bacs individuels doivent être :
 - > Sortis la veille du jour de collecte
 - > Rentrés le jour même
- **Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs !**

Informations

- Tous les papiers sont recyclables : retirer simplement le film en plastique avant de jeter les magazines et prospectus
- Les emballages gras ou souillés peuvent être triés dans le bac jaune.
Ne pas imbriquer des déchets les uns dans les autres !
- Si le bouchon est en plastique, le laisser sur la bouteille ou le flacon
- Pour les emballages métalliques : pas besoin de les laver, bien les vider suffit

Les déchets non-recyclables

→ Il s'agit des déchets ménagers ne pouvant être triés.
Ils sont à déposer dans le bac noir, en sac fermé.

Déchets d'hygiène



- Couches
- Cotons et cotons-tiges
- Mouchoirs en papier

Restes alimentaires



- Épluchures de légumes et fruits
- Restes de repas
- Sachets d'infusion
- Marc de café

Les réflexes à adopter

- Pour les restes alimentaires, privilégiez le compostage
- Les bacs individuels doivent être :
 - Sortis la veille du jour de collecte
 - Rentrés le jour même
- Les déchets verts ne doivent pas aller dans le bac noir mais peuvent être paillés, compostés à domicile ou apportés en déchetteries
- **Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs !**

Information

- Restes alimentaires : nombre d'entre eux peuvent être compostés. Pour l'obtention d'un composteur → voir dernière page
- Déchets d'hygiène : ne jetez pas les lingettes (même biodégradables) dans les toilettes : **ce sont les ennemies des canalisations !** Elles sont à jeter dans la poubelle non recyclable (déchets d'hygiène)

TRI DES DÉCHETS

**MODALITÉS
DE COLLECTE
RÉDUIRE
SES DÉCHETS**

Les modalités de collecte

- Collecte en porte-à-porte

→ Les agents de la CUCM effectuent le ramassage du contenu des bacs devant les habitations, selon un calendrier défini.

Pour connaître le jour de collecte de vos déchets à votre domicile, vous pouvez vous rendre sur le site Internet de la CUCM ou contacter le numéro unique.

Vous pouvez contacter la CUCM au :

03 85 77 51 50

Du lundi au vendredi :

8:00 / 12:00 - 13:30 / 17:00

- Collecte en point d'apport

→ Dans certaines communes, les habitants d'un même secteur déposent leurs déchets dans des conteneurs installés sur des placette, à proximité de leur domicile.

Sont ainsi collectés :

- Des déchets recyclables qui sont à déposer en vrac dans les conteneurs jaunes
- Des déchets ménagers non recyclables qui sont à déposer en sac dans les conteneurs noirs
- Le verre (bouteilles sans bouchon et pots/bocaux sans couvercle)

Les réflexes à adopter

- Obtenir un bac

- Si vous êtes concernés, la CUCM met gratuitement à disposition 2 bacs aux nouveaux arrivants : l'un pour les déchets recyclables et l'autre pour les déchets non recyclables. Elle en assure la distribution.

- Sortir mon bac

- Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et **débarrassés de la chaussée le jour même !**

- Mon bac a été volé

- L'utilisateur doit faire un dépôt de plainte pour vol et transmettre celle-ci au service Prévention des Déchets pour obtenir son remplacement. Le courrier est à adresser à la CUCM, Service Gestion des Déchets :

Château de la Verrerie - BP 90069, 71206 Le Creusot Cedex

- Mon bac a été avalé par le camion de collecte

- Appeler le **03 85 77 51 50**. Le remplacement sera effectué sous 10 jours

Un doute ou une question ?

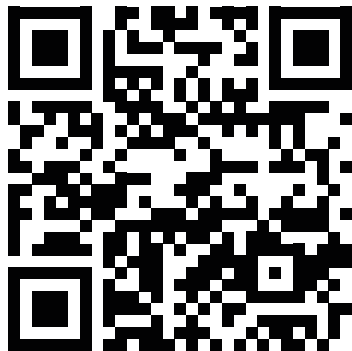
Vous pouvez contacter la CUCM via le numéro unique :

03 85 77 51 50

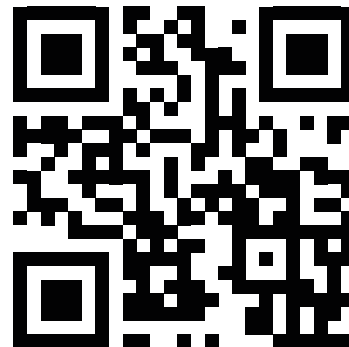
Du lundi au vendredi :

8:00 / 12:00 - 13:30 / 17:00

Liens utiles :



agirpourlatransition.ademe.fr



ademe.fr

• Restes alimentaires

→ Les restes alimentaires sont à destination du compostage ou des armoires connectées

• Liste des armoires connectées



Jardinage et compostage collectif au Quartier des Tennis



Réduire ses déchets

→ Pour vous accompagner dans votre démarche de réduction et de valorisation des déchets, d'autres documents sont à votre disposition :

1 MémoTri des déchets

CUCM

MémoTri

Édition 2023

À trier Tous les emballages et les papiers

LES BONS DESTES DE TRI
 Bien les séparer, mettre de son côté, à déposer dans le bac, à rapporter les uns des autres et sans sac.

Le verre

Un doute ou une question ?

03 85 77 51 50

Service usagers : 2007 / 2020 / 1830 / 1730

CITEO

Creusot Montceau Communauté Urbaine

Territoire De Tous Les Possibles

2 Kit événement 0 déchets

CUCM

KIT ÉVÈNEMENT

Creusot Montceau Communauté Urbaine

La Communauté Urbaine Creusot Montceau met à disposition gratuitement

un Kit réutilisable

GOBELETS 15 OU 25 cl
 PICHETS 1,5 L
 POUBELLES ET LEUR COLLECTE

Le kit est nettoyé entre chaque prêt

AGIR pour réduire les déchets produits lors d'un événement.

ici c'est possible

Le kit doit être demandé au moins 3 semaines avant l'événement

Les gobelets et pichets devront être rendus rincés

Service usagers : 03 85 77 51 50

Creusot Montceau Communauté Urbaine

Territoire De Tous Les Possibles

Où se procurer les brochures ?

→ **Accueil de la CUCM** ————— Château de la Verrerie, Le Creusot

· Lundi → Vendredi ————— 8:30 → 12:00 / 13:30 → 17:00

→ **Ateliers du jours** ————— 56 Quai Jules Chagot, Montceau-les-Mines

· Lundi → Vendredi ————— 8:00 → 12:00 / 13:30 → 17:30

En plus



www.creusot-montceau.org
Rubrique "Vie quotidienne" → "Déchets"



www.casuffitlegachis.fr



www.ademe.fr





GUIDE

**Du Territoire De
Tous Les Possibles**

DU

TRI

Communauté Urbaine Creusot Montceau
Château de la Verrerie - BP 90069
71206 Le Creusot - Cedex

03 85 77 51 50
info@creusot-montceau.org
creusot-montceau.org

**Creusot
Montceau**
Communauté Urbaine

